

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 15 octobre 2025

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Michel CUBERTAFOND ; M. Thierry MIGUEL

> Assistant à la séance

- Ville de Limoges : Mme Lydia MOUSNIER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2024.35

Coproduction « Les Chaises »

Après la production des Sentinelles en 2024, l'Opéra de Limoges et l'Opéra National de Bordeaux ont décidé de mettre en commun leurs moyens en vue de la création d'un nouvel opéra *Les Chaises*, d'après la pièce d'Eugène Ionesco, sur une adaptation et une mise en scène d'Alexandra Lacroix et une musique composée par Philippe Forget.

Les Chaises d'Eugène Ionesco est une pièce absurde où deux vieillards attendent des invités invisibles pour transmettre un message essentiel par l'intermédiaire d'un orateur muet, soulignant ainsi l'absurdité de la communication et le vide existentiel. À travers ce huis clos tragique et burlesque, Ionesco met en scène la solitude humaine, la quête de sens et l'échec du langage dans un monde dénué de repères.

La production sera créée à l'Opéra de Limoges les 4 et 5 février 2027 puis présentée en janvier 2028 pour 2 représentations à l'Opéra National de Bordeaux.

Conformément aux engagements des coproducteurs vers la mise en place d'une économie circulaire de la production des décors, costumes et accessoires, la production sera réalisée prioritairement avec des matériaux issus des productions existantes déclassés des différents coproducteurs, les coproducteurs souhaitant inscrire ce projet dans le cadre d'une démarche « zéro achat ». Toutefois, ces matériaux et éléments de production ne pourront pas être utilisés en l'état mais retravaillés et transformés pour constituer un nouvel ensemble esthétique cohérent.

A ce titre, il a été décidé d'un commun accord du réemploi du décor issu de la scénographie de deux projets de Roland Auzet - Compagnie Actopus : *Adieu la Mélancolie* (2022) et *Nous sommes la terre* (2024) que l'Opéra de Limoges mettra à disposition de la production.

Le budget prévisionnel de la coproduction est fixé à 197 487 € HT incluant les droits et frais de l'équipe de création pour la période de conception, les matériaux nécessaires à l'adaptation des décors, costumes et accessoires et les salaires et les frais de l'équipe de création et des interprètes pendant les périodes de répétition et pour la première exploitation à Limoges.

La répartition prévisionnelle du budget entre les coproducteurs est la suivante :

- L'Opéra de Limoges 167 787 € HT soit 85 % ;
- L'Opéra National de Bordeaux 30 000 € HT soit 15 %.

En sa qualité de producteur délégué, l'Opéra de Limoges prendra en charge directement la commande de la musique et de l'adaptation du livret par les auteurs, les droits d'auteurs pour l'ensemble des exploitations chez les coproducteurs des artistes créateurs (compositeur, metteuse en scène, scénographe, costumière, éclairagiste, vidéaste et dramaturge) ainsi que leurs frais pour le travail de conception. Il réalisera dans ses propres ateliers l'adaptation des décors ainsi que les salaires et prendra également en charge les salaires et les frais de l'équipe de création et des interprètes pendant les périodes de répétition et pour la première exploitation à Limoges.

En tant que coproducteur, l'Opéra National de Bordeaux réalisera les costumes dans ses ateliers. Il prendra ainsi directement en charge la rémunération des intermittents techniques nécessaires à cette opération. Il fera également un apport financier correspondant au montant de son apport en coproduction déduit de la rémunération des intermittents techniques cités ci-dessus.

Je vous propose :

- d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur général, à signer le contrat de coproduction à intervenir entre L'Opéra de Bordeaux, l'Opéra de Limoges et l'Opéra-Comique ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur général, à déposer une demande d'aide auprès de la SACD, Fonds de création lyrique et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

